

R/T p 192 p

à faire

Quatre experts
Cassin, Carvalho,
Roussin, Frayssin

EXPERTISE D'ECRITURE

- 1 -

AFFAIRE DREYFUS

=(o)=



Bibliothèque Maison de l'Orient



129601



R/TP 198D



EXPERTISE D'ECRITURE



AFFAIRE DREYFUS

Expertise de l'écriture du document attribué au Capitaine Dreyfus après étude comparative dudit document avec des spécimens de l'écriture authentique du Capitaine Dreyfus écrits dans les années 1890 et 1895,

Par

Monsieur Thomas Henry Gurrin membre de la Société royale de Microscopie (Angleterre), membre de la Société royale de Géographie (Angleterre), expert en écriture;

Expert attaché :

Au Ministère des Finances (Whitehall, Londres)

A la Préfecture de police (Scotland Yard)

A la Banque d'Angleterre

A l'Association des banquiers

Ainsi qu'aux autres corps constitués.

Monsieur Gurrin a fait ses preuves dans les expertises en écriture pendant plus de 12 ans, soit devant les juges de la Cour suprême, soit devant les juges de la Cour d'assises, soit devant les juges de paix en session. Il a eu à s'occuper avec un invariable succès de nombreux cas d'expertise, et peut, sans forfanterie se flatter de posséder une très grande expérience des choses de faux ou d'écriture déguisée.

*Expertise ~
Gurrin (Banque
d'Angleterre)*

Ayant eu aujourd'hui tout le temps nécessaire pour examiner et analyser l'écriture du document attribué au Capitaine Dreyfus; de même, ayant fait une soigneuse étude comparée de cette écriture avec l'écriture authentique dudit avec des spécimens écrits par lui dans les années 1890 et 1895, je suis à même de pouvoir confirmer l'expertise préliminaire fournie par moi sur ce sujet le 9 mars dernier.

Je dois déclarer que dans cette analyse je ne me suis servi que des copies lithographiées des documents, et non des originaux: je n'ai donc pu dans mes recherches m'aider du microscope. J'espère qu'un temps viendra où je pourrai le faire.

Néanmoins, comme la plupart de mes déductions sont tirées de traits caractéristiques qui sont clairement visibles à l'oeil nu, j'ai de très grandes raisons pour croire que le microscope confirmerait et corroborerait simplement les conclusions que j'ai tirées.

De l'examen du document attribué au Capitaine Dreyfus, pour lequel j'ai consacré une grande partie de mon temps pendant une période de plusieurs semaines, j'ai acquis la conviction que l'écriture n'est pas déguisée, mais que dans une écriture bien différente de la sienne, on a introduit intentionnellement des similitudes.

Afin de me rendre clair, je dois expliquer mes termes: par écriture déguisée, j'entends qu'une personne a écrit avec l'intention de dissimuler autant que possible sa véritable écriture, mais sans aucune intention d'imiter l'écriture d'une autre personne.

Une écriture déguisée peut se reconnaître moins par d'occasionnelles ressemblances dans les figures, que par la présence des manières et habitudes familières à son auteur, manières et habitudes qui lui échappent généralement.

Quand il s'agit d'une personne instruite, nous trouvons, d'après mes propres observations, dans son écriture déguisée, les capitales ainsi que les petites lettres présentant un point essentiel, altérées dans leur forme, et ce dans le but de donner à l'ensemble un aspect général différent. Celui qui veut imiter écrit fréquemment de façon plus grande ou plus petite que d'habitude, et souvent l'altération à la fois dans les figures et dans l'espace de l'écrit est maintenue d'un bout à l'autre du document. L'auteur d'un écrit déguisé revient, le plus souvent, à son insu, à ses figures habituelles, fournissant ainsi un fil qui conduira à la preuve du fait. L'œil de l'observateur voit ces ressemblances; et, si un examen détaillé montre que, même sous ce déguisement, les manières et habitudes qui caractérisent l'écriture vraie s'y

rencontrent, nous aurons une preuve certains que l'écriture est déguisée.

En ce qui concerne particulièrement les lettres et les traits, nous trouvons dans une écriture simulée des formes semblables à celles de l'écriture vraie, mais, règle générale, nous trouvons non seulement un retour inconscient aux formes ordinaires de son auteur, mais encore une absence des manières et habitudes auxquelles est sujette l'écriture de la personne dont l'écrit est imité.

En parlant d'écrit déguisé et d'écrit simulé j'ai, dans les deux cas, parlé des manières et habitudes auxquelles l'écriture est soumise.

Quelles sont ces manières et habitudes?

Ce sont les traits caractéristiques observés dans l'écriture par ceux qui ont étudié la théorie de l'écriture autrement que d'une façon superficielle, et qui ont par de longues études et l'expérience, acquis légitimement le titre d'expert. Ces traits caractéristiques se trouvent dans le coup de plume, dans le rapport qu'il y a entre les lettres pleines et les lettres déliées, dans la simple adjonction d'une lettre à une autre lettre, d'un mot à un autre; dans la position des lettres par rapport à la ligne horizontale, dans celle des jambages de chaque lettre par rapport à la ligne

verticale, comme aussi dans la position des lettres par rapport aux jambages. Ils se trouvent également dans la position plus ou moins parallèle des rampes et des queues, dans l'habitude que nous avons tous de séparer plus ou moins les lettres et les mots, de former la ponctuation; dans l'emploi des capitales, dans les accents, et dans cent autres détails que le véritable analyste doit trouver. Il n'est pas difficile à un calligraphe habile de simuler la forme d'une écriture, car ceci n'est qu'une question de faculté d'imitation, mais pour reproduire les innombrables traits habituels à une écriture quelconque, il faudrait posséder plus de talent que n'en possède le meilleur expert.

Je vais à présent donner la preuve de mon assertion, à savoir que le document attribué au Capitaine Dreyfus n'est pas le fait d'une écriture déguisée, mais bien le fait d'une écriture simulée.

J'ai étudié deux spécimens lithographiés de l'écriture du Capitaine Dreyfus, l'un daté de 1890, l'autre de 1895, et j'ai analysé les particularités qui lui sont familières. Il y en a beaucoup. J'ai observé minutieusement les principales particularités qui se trouvent dans la formation des lettres. J'ai étudié sa manière de ponctuer, de faire des parallèles, de donner le coup de plume, de lier les lettres

pleines avec les lettres déliées, j'ai étudié le rapport existant entre la ligne des lettres et la ligne horizontale, et, en un mot, tout caractère particulier que j'ai pu découvrir durant les deux mois que j'ai consacrés à l'examen des documents. J'ai trouvé dans certaines lettres en saillie du document incriminé, des similitudes d'écriture du Capitaine Dreyfus. Ces similitudes ont trait à la capitale "C" au chiffre "2", aux lettres finales "es", à la façon de pointiller l'"i", au moyen du trait initial de la lettre suivante, tel que ceci: "i", ainsi qu'à quelques autres, mais dans ces lettres ou chiffres, je ne trouve pas que l'imitation soit exacte: il y a des dissemblances dans le coup de plume si on le compare avec le même trait fait par le Capitaine Dreyfus. Les lettres ne présentent pas dans la ligne horizontale la même irrégularité que l'on trouve toujours dans l'écriture du Capitaine Dreyfus: les lettres pleines et les lettres déliées ne se trouvent pas dans les mêmes parties des coups de plume, les virgules sont différentes, la longueur moyenne des rampes et des queues est aussi différente. En un mot, les traits familiers qui caractérisent l'écriture du document incriminé diffèrent complètement de ceux qui caractérisent l'écriture du Capitaine Dreyfus. En fait, selon moi, il eut été impossible au Capitaine Dreyfus de pouvoir si ra-

dicalement transformer les particularités caractéristiques qui sont l'empreinte de ses écrits à la fois de l'année 1890 et de l'année 1895.

Je veux désigner maintenant quelques unes des particularités de l'écriture du Capitaine Dreyfus.

Ces particularités les voici :

Irrégularité très marquée dans la ligne d'écriture ;

Changement constant du niveau des lettres entre elles ;

Manière habituelle de faire la première lettre d'un mot plus grande que la lettre suivante ;

Certaines lettres, les m, n, q, v, g, sont beaucoup plus hautes que les autres lettres ;

D'autres lettres, tel le "c", beaucoup plus hautes que la ligne d'écriture, et descendant à un niveau beaucoup plus bas que la lettre suivante.

Les virgules sont remarquablement grandes, et faites généralement d'un trait droit, ex :

Les hampes et les queues sont d'une longueur moyenne ;

L'accent de la préposition "à" est constamment omis.

Pour déguiser son écriture et pour produire le document incriminé, le Capitaine Dreyfus aurait eu à examiner et à reconnaître chacune de ces particularités.

Il aurait eu à changer sa ligne d'écriture qui est ir-



régulière en une ligne régulière dans laquelle l'uniformité est un trait distinctif. Même avec la connaissance de ce fait, l'accomplissement d'un pareil changement serait difficile.

Il aurait fallu qu'il prît garde à la dimension et à l'aspect général des virgules, à la hauteur des rampes et des queues, aux initiales "n", "m", "c" et "g", ainsi qu'à la dimension du "v", soit employé comme initiale, soit autrement. Il aurait eu à surveiller la forme habituelle du "d" minuscule, ainsi qu'aux endroits du coup de plume qui pouvaient modifier les lettres pleines et les lettres déliées. Je ne puis pas concevoir la possibilité d'exécuter simultanément ce travail de l'esprit.

Nous avons, au contraire, dans l'écriture du document incriminé, comme trait caractéristique, une grande si non absolue uniformité dans la dimension des petites lettres.

Les lettres sont généralement au même niveau de la ligne d'écriture.

Les initiales C, Q, G, V, M, et N correspondent en dimension aux autres lettres, et rien ne frappe dans leur aspect qui puisse contraster avec le reste des lettres.

Rien de remarquable relativement à la dimension des virgules;

Les rampes et queues sont courtes;

Il y a, en outre, un coup de plume dans les lettres plaines et les lettres déliées qui fait que celles-ci ne ressemblent par à celles de l'écriture du Capitaine Dreyfus.

Dans le cours de mon rapport, je placerai en regard des exemples pris dans l'écriture authentique du Capitaine Dreyfus et dans l'écrit qui lui est attribué; le lecteur impartial pourra voir ainsi la dissemblance qu'ils présentent et juger si mes conclusions sont bien ou mal fondées.

(â). - D'abord, en parcourant l'écriture authentique, je remarque, à la fois dans la lettre datée de 1890 et dans celle de 1895, l'omission invariable de l'accent de la préposition "à". Il y en a six exemples semblables dans l'un des documents, et cinq dans l'autre. Ce fait se répétant dans deux documents écrits en 1890 et en 1895, montre clairement que cette omission était familière au Capitaine Dreyfus dans la rédaction d'une lettre. Mais, dans la lettre qui lui est attribuée, je constate que cette préposition est invariablement accentuée. Assurément, puisqu'il avait l'habitude d'omettre l'accent dans son écriture vraie, il n'aurait jamais pensé à le placer, dans un écrit déguisé sur une majuscule.

(Virgules, etc). - Pour ce qui est de la ponctuation,

on trouve certains caractères particuliers dans les signes employés par le Capitaine Dreyfus dans ses deux lettres, et ces caractères sont les mêmes pour les deux lettres: ces signes sont grands, hardis et fréquents; mais il n'y a rien de particulier dans la ponctuation de la lettre incriminée; il y a très peu de virgules employées, et celles-ci sont beaucoup plus petites que celles de l'écriture authentique; en outre, elles diffèrent d'aspect.

Mon avis est que la personne qui a écrit ce document a essayé d'imiter quelques unes des particularités de l'écriture du Capitaine Dreyfus, elle y a réussi fort peu, mais elle n'a pas du tout saisi les habitudes générales du Capitaine Dreyfus.

La force de l'habitude est tout aussi visible dans la façon de commencer et de finir les lettres que dans la dimension des lettres et parties de lettres qui les lient entre elles, que dans la régularité ou l'irrégularité de la ligne d'écriture, que dans la longueur des rasps et queues, etc., etc., comme dans la forme des lettres mêmes.

Or, je remarque dans l'écriture du Capitaine Dreyfus un manque absolu d'uniformité dans la dimension de ces lettres et parties de lettre qui, si elles étaient faites normalement, seraient de même dimension, et cette remarque est frap-

pante dans les documents datés de 1890 et 1895.

Voici des exemples qui montrent la véracité de cette assertion dans les fac-similés que je joins à ce rapport et qui comprennent les mots:

1890. - Cher, moi, savoir, que, seul, ne, manuellement, air, qui, semble, sont, généralement, ceux, venir, voir, demanderai, contraire, séjour, qu, sois, nous, visu, voiture, nouveau, sur, réparer, occupera.

Nous trouvons la même particularité dans le document de 1895, avec les mots:

1895. - Souffrir, nous, sommes, coup, se, mieux, aurait, cette, non, non, que, voulu, mes, ne, ceux, non, corps, sans, cri.

Mais il est évident, d'après les mêmes mots qui se trouvent dans le document attribué au Capitaine Dreyfus, que l'auteur de ce document ne possédait pas la même particularité. Je m'en rapporte aux fac-similés dans lesquels, par exemple, j'ai remarqué les mots suivants:

ECRIT INCRIMINÉ. - Que, vous, voir, cette, sur, couverture, nouveau, campagne, mars, et, je, ne, ma, ce, dernier, procurer, que, vouliez, copie, manoeuvres.

Dans ce dernier écrit les lettres sont plus uniformes dans leurs dimensions; la différence dans ces dimensions n'

est pas frappante comme celle qui existe dans les dimensions des lettres du Capitaine Dreyfus; dans tous les mots les lettres sont placées plus uniformément au même niveau. A ce propos, je remarque que, dans l'écriture authentique il y a certaines lettres qui, employées comme initiales, sont généralement beaucoup plus grandes que les autres lettres du même mot: la lettre q, par exemple, a son sommet beaucoup plus haut que la ligne.

Voyez maintenant les exemples suivants sur les fac-similés renfermant les mots:

Que, qui, que, que, que, qui, qui, que, qu, quatre, que, quelques, que, que.

Mettez ces q initials en opposition avec les q initials tels qu'ils sont écrits par l'auteur du document attribué au Capitaine Dreyfus:

Que, quelque, quelques, que, que, que, que.

Si l'on compare les q initials tels qu'ils sont faits dans le document incriminé avec ceux faits généralement par le Capitaine Dreyfus, on sera obligé de convenir que la différence ne saurait guère être plus grande.

Or, la même remarque est à faire avec les g initials.

Voyez le mot "guerre" dans le document incriminé et comparez-le aux mots "genre", "généralement", et "grands" de

l'écrit de l'année 1890, ainsi qu'avec les mots "gré" et "gardiens" de l'écrit de l'année 1895. Le Capitaine Dreyfus fait le "c" minuscule très grand et dépassant par la base la lettre suivante; il est quelquefois commencé par un petit point et d'autres fois par un petit trait initial.

Dans le fac-similé je donne les exemples suivants:

DOCUMENTS DE 1895: - Certainement, charmant, coup, crime, c'est, cette, ce, cause, condamné, comme, chercher, croyez, coupable, corps, crié, crié.

Mettez ces mots en opposition avec les mots du document incriminé, commençant par un petit c, à savoir:

Cependant, cette, couverture, campagne, corps, ces, corps, chaque, copier, copie.

En comparant ces mots qui commencent tous par le c minuscule, il est évident pour l'observateur impartial que les mots qui sont reconnus pour avoir été écrits par le Capitaine Dreyfus ne présentent pas une uniformité générale dans la dimension des lettres prises dans leur ensemble; tandis que dans la pièce qu'on dit être du Capitaine Dreyfus, il y a apparence d'une uniformité générale dans la dimension des lettres. Mon expérience me dit que si chez celui qui écrit il y a, relativement à la grosseur des lettres, irrégularité et absence d'uniformité, il est très peu probable qu'en déguisant son écriture il puisse lui donner un aspect régulier et

uniforme.

Cette comparaison nous montre, en second lieu, que lorsque un mot commence par la lettre c minuscule, le Capitaine Dreyfus fait généralement cette lettre plus grande que la plupart des autres lettres qui se trouvent dans le même mot, en la faisant dépasser par la base le niveau de ces autres lettres; mais elle nous montre aussi que dans le document attribué au Capitaine Dreyfus cette particularité qui semble être chez lui une habitude n'existe pas.

Ainsi, si nous nous reportons aux fac-similés (ils sont classés par séries, et chaque série renferme la lettre incriminée avec les deux lettres authentiques du Capitaine Dreyfus) nous trouvons dans la série I le contraste qui existe pour la préposition à: Dreyfus omet l'accent d'une façon invariable; l'auteur de la lettre incriminée au contraire ne l'omet jamais. (Fac-similé 1).

Dans la même série, nous trouvons la dissemblance remarquée dans la ponctuation et dans la dimension des virgules: dans le document incriminé il y a 4 virgules seulement, tandis que dans les écrits authentiques il y en a seize dans l'un et dix-huit dans l'autre.

Dans la série II, nous voyons des points de comparaison qui donnent une idée générale de l'irrégularité dans la gros-

seur de certaines lettres spécifiques quand elles sont employées comme initiales, en particulier les minuscules q, s, n, c, v.
Signes de renvoi:

Dans l'écriture authentique ces lettres sont, je ne dirai pas invariablement, mais généralement beaucoup plus grandes que les autres lettres appartenant au même mot. Tandis que si nous examinons les mêmes lettres du document incriminé nous ne trouverons pas le plus petit indice d'une telle particularité.

Mais ce n'est pas tout. Il faut en effet remarquer que la forme de ces six lettres est, règle générale, très différente dans ledit document.

Lettres authentiques:

Lettres du document incriminé:

Dans les pages lithographiées marquées des lettres T. H. G., j'ai donné des fac-similés de l'écriture apocryphe et de l'écriture authentique qui nous montrent ces six lettres telles qu'elles sont dans chaque écriture; si on les compare, je suis sûr que la différence sautera aux yeux de tous. Les lettres sont placées consécutivement telles qu'elles se présentent dans les documents.

Dans la série II, j'ai souligné également une différence sensible dans les d minuscules. Dans l'écriture authentique, toutes les fois que le d minuscule est employé comme lettre initiale, il est écrit comme ceci: ; et même quand cette lettre est placée au milieu d'un mot, il est rare qu'elle soit écrite ainsi ; tan-

dis que dans le document apocryphe, sur 27 exemples du d minuscule, deux seulement sont ainsi formés ; enfin il est évident que d'après les écrits de Dreyfus datés de 1890 et 1895 le *d* tourné est rarement employé par lui, il emploie presque invariablement le *d* droit; tandis que dans l'écrit incriminé l'auteur se sert généralement du *d* tourné, tel que celui-ci *d*, et non du *d* droit.

Dans les pages marquées T. H. G., j'ai donné des fac-similés de *d* minuscules du document incriminé et des fac-similés de la même lettre des écrits authentiques, de façon qu'on puisse juger de la différence d'un seul coup d'oeil.

On trouvera dans les mêmes pages des exemples de la façon avec laquelle l'auteur de l'écrit incriminé forme les deux *ss*: le premier *s* est court, le second *s* est long; il y a trois exemples exactement semblables.

En opposition, je donne des exemples qui montrent que Dreyfus fait les deux *ss* petits tels que ceux-ci *ss*; et dans les deux exemples où il emploie une manière différente, il place le long *s* d'abord, et ensuite le petit *s*, comme ceci *ss*, et non pas comme cela *ss*, (assez et paresseux).

On verra aussi dans ces pages des exemples de la façon avec laquelle l'auteur du document incriminé forme les deux *ff*: les boucles sont courbées du côté gauche au lieu de l'être du côté droit; en outre, ces deux lettres réunies sont

plus penchées que les autres, - tandis que Dreyfus courbe toujours la boucle du côté droit et leur donne une position verticale.

Voici une autre particularité digne de remarque: dans les lettres authentiques de Dreyfus des années 1890 et 1895, les lettres q, a, g, et d, sont fréquemment écrites avec un trait à gauche qui commence la lettre, comme ceci:

, ce qui forme une boucle dans le corps de la lettre. Il y a plusieurs exemples pareils dans les écrits authentiques; voyez le fac-similé dans la série V où ils sont marqués en bleu. (Fac-similé V).

C'est un des traits caractéristiques de l'écriture authentique de Dreyfus; j'en ai observé de nombreux exemples dans les écrits de 1890 et 1895; mais j'ai cherché vainement cette même particularité dans l'écrit incriminé, je n'ai rien trouvé qui ressemblât à cette manière si fréquente dans l'écriture vraie de Dreyfus. D'après moi, ceci est une nouvelle preuve que l'auteur de l'écrit incriminé, bien qu'il ait réussi à y apporter quelques points de ressemblance et à lui donner ainsi une faible similitude avec l'écriture de Dreyfus, a complètement échoué dans la reproduction des traits caractéristiques familiers à l'écriture de ce dernier.

La disséminance que j'ai montrée s'étend aussi de façon remarquable aux autres lettres: j'en donnerai la preuve sous

la foi du serment, et quand il sera nécessaire, devant n'importe quel tribunal.

Il y a dans le cas qui nous occupe un autre point très important au point de vue juridique.

Un expert consciencieux qui a acquis son expérience dans des foules de causes n'oserait fonder son jugement sur la simple constatation de quelques points de ressemblance dans l'écriture. Ces points de ressemblance doivent se retrouver dans le fond de l'écriture et doivent révéler les formes habituelles adoptées par son auteur.

Je déclare que, dans le cas présent, l'écrit incriminé ne révèle pas les manières familières à l'écriture de Dreyfus; bien au contraire, l'écriture est d'un caractère fort différent; et, en présence de pareils faits il serait monstrueux de ma part de me prononcer contre un homme.

Mais même en supposant que les similitudes, ou points de ressemblance fussent plus grands, et plus nombreux, et plus frappants, je déclare que, même alors, l'opinion de l'expert doit être corroborée par d'autres preuves.

Je fus témoin l'année dernière d'un cas où un homme était poursuivi pour certains écrits. Comme on lui faisait remarquer la grande ressemblance de son écriture et des écrits en question, il répondit que ces écrits n'étaient pas de sa main, mais qu'ils étaient de la main d'une personne

qui se trouvait présente au tribunal, et qu'il désigna. On demanda à ces deux personnes d'écrire sous une dictée et en même temps, ce qu'ils firent simultanément. A l'étonnement général des personnes présentes leurs écrits furent une preuve concluante que l'écriture de l'un et de l'autre avait une ressemblance parfaite. De fait, il eut été impossible dans la pratique de distinguer la différence de ces deux écritures.

La seule dissemblance qu'il fût possible d'apercevoir dans les deux écrits se trouvait dans le contour. Cette différence n'était visible qu'au microscope. C'était un cas sans précédent dans les annales de la Cour et à la connaissance de ceux qui en furent témoins. Mais la démonstration oculaire qui en avait été donnée était indéniable.

En présence de ces faits, comment, avec le fac-similé de la lettre attribuée au Capitaine Dreyfus entre les mains, laquelle ne renferme que quelques vagues points de ressemblance avec sa véritable écriture, car elle ne possède aucun de ses traits caractéristiques, je ne demande comment il ne serait possible d'avoir, pendant une minute seulement, la moindre conviction qu'il y a là quelque preuve probante que cette lettre est de sa main?

Ceci je ne le pourrais pas, je ne le devrais pas, je ne l'oserais pas.

Toutes mes observations m'ont amené à cette conviction que ce document ne fut jamais écrit par le Capitaine Dreyfus.

La conclusion de ce rapport est, je le répète que le document incriminé n'a pas été écrit par le Capitaine Dreyfus; je déclare en outre que le fac-similé que j'ai par devant moi est une reproduction fidèle de l'original, et enfin, je crois sincèrement qu'il fut condamné pour un crime dont il est innocent.

Pendant que ce travail se faisait, j'ai été nommé expert en écriture près la Cour d'assise d'Anvers, pour me prononcer sur le cas du testament contesté de feu monsieur Hund d'Anvers, (Belgique).





Cité et Comté de New York. 333.

David N. Carvalho, ayant prêté serment en due forme, dépose qu'il est citoyen des Etats-Unis, qu'il réside dans l'Etat de New-York et qu'il a son bureau et son laboratoire dans la Cité de New-York, 265 Broadway. Que, depuis 22 ans, il a consacré la plus grande partie de son temps à l'étude et à la comparaison des écritures, dans le but de témoigner devant les cours de justice. Que pendant ce laps de temps, il a eu l'occasion, après examen, d'exprimer une opinion dans plusieurs milliers de cas où il y avait divergences d'opinion sur des écritures. Qu'il a déposé en audience publique dans quinze Etats, aussi bien devant les tribunaux criminels que devant les tribunaux civils des Etats-Unis et qu'il a déposé près de 700 fois devant les juridictions criminelles ou civiles des différents Etats. Que son témoignage dans chacun de ces cas, a toujours été déclaré recevable et qu'il lui a été permis de témoigner. Que depuis 17 ans il est Expert officiel du grand jury, dans les cas où il y a contestation en matière d'écriture, dans la Cité et le Comté de New-York, et qu'il remplit ces fonctions encore à l'heure actuelle; qu'il est également Expert officiel du grand jury pour la ville voisine de Brooklyn. Il se déclare compétent

en ce qui concerne la distinction entre une écriture par une comparaison d'écritures entre des documents authentiques et des documents forgés ou simulés.

M. Carvalho déclare en outre que le 13 avril 1897 ou un jour voisin de celui-ci, en réponse à une demande de la maison Steinhart et Goldman, 11 Pine-Street, Cité de New-York, il s'est rendu auprès de M. Goldman, de ladite maison, lequel lui a soumis une pièce qu'on affirme être un fac-similé photolithographique de l'écriture reconnue et authentique d'un nommé Capitaine Dreyfus, ayant autrefois habité la France, de même qu'un prétendu spécimen de l'écriture de la même personne, spécimen au sujet duquel une contestation s'était produite, en ce qui concerne la question de savoir s'il était authentique ou contrefait. Lesdits fac-similés se composaient de deux spécimens d'écriture authentiques et d'un échantillon d'écriture contesté. Ces fac-similés sont joints au présent rapport et sont marqués, dans le but de pouvoir être reconnus, "D. N. C., 17 avril 1897". Le déclarant a séparé la feuille contenant les écritures ci-dessus mentionnées et a placé des parties des trois spécimens susmentionnés au dos d'une feuille de carton sur le revers de laquelle se trouve une image de la tombe du Général Grant, feuille qui a été également jointe à ce document. Le but qu'on poursuivait en collant des parties desdits échantillons B et C, était de

mettre le déclarant à même de photographier et d'agrandir ces écritures, ce qu'il a fait. Ledit agrandissement accompagne le présent rapport, est d'un peu plus de deux diamètres, ce qui a mis le déclarant à même de faire une comparaison convenable avec plus de soin. Les trois spécimens photographiés sont marqués à l'encre rouge. Le premier est marqué A et représente une écriture écrite en 1895, le second est marqué B, à l'encre rouge, et représente l'écriture telle qu'elle fut écrite en 1890, tandis que la lettre C, à l'encre rouge, désigne la pièce d'écriture suspects ou contestés.

Le déclarant affirme en outre qu'il a consacré, au point de vue du temps, plus de cinq jours entiers à un examen soigneux et pénible desdits spécimens, dans le but d'arriver à une conclusion sur le point de savoir si le spécimen marqué C était, oui ou non, de la main de la personne qui avait écrit les spécimens marqués A et B. Que ledit déclarant est arrivé à une conclusion qui le satisfait lui-même, en dépit du petit nombre des documents et aussi du fait que lesdits spécimens, tels qu'ils ont été examinés par lui sont des copies faites par un procédé photolithographique ou un procédé similaire, dans lesquelles manquaient un grand nombre de petits traits et de particularités qui sans doute se trouvaient contenus dans l'écriture faite à la plume et qui

se trouvent généralement dans de telles écritures, ce qui est dû au fait que ces détails se perdent dans l'impression par la pierre ou par d'autres matières et par la gravure sur ladite pierre à l'aide d'acides, action qui a donné aux fac-similés une certaine apparence de rugosité. Le déclarant ainsi qu'il est indiqué plus haut, trouve assez de matériaux pour être à même de formuler une opinion, laquelle opinion devra être confirmée par l'inspection des originaux à l'aide desquels ces fac-similés ont été obtenus. En d'autres termes si après examen desdits originaux d'après lesquels sont faits lesdits fac-similés, ceux-ci sont reconnus comme étant des reproductions correctes des originaux en question, ledit déclarant est prêt à maintenir et à défendre l'opinion exprimée ci-dessous.

À première vue, le déclarant est frappé par le fait que l'échantillon C qui représente l'écriture contestée, est, en grande partie, simulé, en ce sens que ladite écriture n'est pas harmonique; elle varie et, en ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler ses particularités dominantes, lesdites particularités se trouvent être des exagérations et, dans leur répétition, elles sont reproduites avec tant de soin qu'elles indiquent une méthode et une simulation de la part de l'auteur, dans le but de reproduire et rendre plus apparents

lesdits points spéciaux.

Le déclarant a appris par l'expérience que, dans une tentative pour déguiser sa propre écriture, l'auteur cherche à éviter les traits caractéristiques dominants et apparents de son écriture et non pas à les rendre plus intenses, en cherchant à les répéter et à les multiplier; tandis que, d'autre part, s'il tente d'imiter l'écriture d'un autre, il recherchera ces traits caractéristiques dominants et apparents et les rendra plus intenses, afin d'attirer, pour ainsi dire, l'attention plus particulièrement sur ces points spéciaux. Tel étant le cas, le déclarant, sans se référer à l'écriture admise comme authentique, estime qu'il se trouve contenu dans ladite pièce d'écriture suspecte des preuves que c'est une copie ou une tentative de simuler l'écriture de quelqu'un. Par conséquent, le déclarant est d'avis que ledit spécimen C n'est pas une pièce dans laquelle une personne aurait dissimulé son écriture naturelle, mais plutôt une tentative faite par quelqu'un en vue de reproduire et d'imiter l'écriture d'une autre personne.

Un examen des deux spécimens admis comme authentiques, A et B révèle le fait que ledit écrivain a deux méthodes, en ce qui concerne la manière dont il tient sa plume. La première de ces méthodes est celle de l'écriture ordinaire du maître d'école et présente une inclinaison de l'écriture de 52°

environ sur l'horizon; l'autre méthode est représentée par un spécimen d'écriture produit par l'usage d'une plume arrondie, dont la pointe est tenue fortement vers la droite, le pouce étant le facteur qui détermine la nature particulière de cette écriture et la pression de la plume, au point de placer dans une grande mesure, les traits plus épais plus près de la ligne de base et de faire approcher l'inclinaison de la verticale. Ces deux dits spécimens A et B indiquent des habitudes d'écriture et il résulte pour le déclarant, des qualités inconscientes qu'ils présentent tous les deux, en ce qui concerne les rapports des bas de lettres à ce qu'on pourrait appeler la ligne de base et de leur répétition inconsciente, l'évidence absolue que lesdits spécimens A et B sont l'écriture naturelle de l'auteur. En comparant lesdits spécimens avec le spécimen contesté C, le déclarant trouve, pour employer une expression tippique bien connue, qu'il y a une allure (gait) différente au point de vue de la rapidité et du caractère de l'écriture. La pression de la plume, ni l'inclinaison ne peuvent être comparées à l'un ou à l'autre des deux spécimens A et B. Un trait particulier qui est évident dans A et B consiste dans le fait que les lettres initiales partent de ce qu'on pourrait appeler la ligne de base et que la seconde lettre est en général étrangement haussée ou élevée au-dessus de la ligne de base, cette partie élevée



comprenant ordinairement la troisième et parfois la quatrième lettre, après quoi la suivante retourne subitement à la ligne de base, décrivant, pour ainsi dire, la section d'un arc. Cette particularité qui constitue une habitude de l'auteur des deux spécimens A et B, en dépit de deux soi-disants genres d'écriture différents qui se manifestent dans lesdits spécimens, fournit une preuve incontestable que la manière de faire que le déclarant a décrite ci-dessus forme une habitude inconsciente de l'auteur, habitude impossible à éviter et qui se reproduit presque dans chaque cas. Rien de pareil ne se retrouve dans l'écriture contestée.

En ce qui concerne l'arrangement mécanique des mots, au point de vue de la liaison des lettres qui y sont contenues, A et B ne correspondent point au spécimen contesté C. Les lettres à hampe (Staffletters) peu usuelles descendent au-dessous de la ligne que l'on trouve représentées dans A et B et le peu de longueur extraordinaire des lettres à hampe (Staffletters), à peu d'exception près, que l'on trouve au-dessous de la ligne de base dans l'échantillon C, présentent également une différence qu'il sera difficile de mettre d'accord avec une théorie quelconque d'après laquelle les trois spécimens auraient été écrits par la même personne.

Pour ces raisons et pour d'autres encore que le déclarant sera toujours prêt à défendre et qui, exposée en détail,

formeraient un grand nombre de pages d'un rapport, le déclarant est arrivé à la conclusion suivante qu'il formule à présent, sans réserve, comme son opinion et son jugement, à savoir que, si lesdits spécimens A et B sont en effet des fac-similés de l'écriture authentique dudit Capitaine Dreyfus, ledit spécimen suspect, étant également le fac-similé d'une écriture, n'avait pas été écrit, ni ne pouvait avoir été écrit par ledit Capitaine Dreyfus, et cela pour des raisons qui se trouvent exprimées ici même.

Le déclarant, néanmoins, trouve des ressemblances dans certains endroits particuliers qui pourraient être considérés comme étant pareils, mais il est d'avis que ce ne sont là que des imitations et qu'une personne quelconque a tenté d'imiter, avec un certain succès, l'écriture du Capitaine Dreyfus, telle qu'elle est représentée dans le spécimen désigné par la lettre A, c'est-à-dire une écriture de ce type particulier. Et si la simple comparaison de lettres particulières qu'on peut trouver plus ou moins pareilles, comme type, à d'autres spécimens d'écriture, devait être employée pour affirmer que les deux spécimens d'écriture dans lesquels lesdites particularités paraissent, sont l'oeuvre de la même personne, il s'en suivrait qu'il ne pourrait avoir rien de pareil à une proposition abstraite que l'on déduirait d'une comparaison d'écritures. Car, chez deux personnes qui ont

appris la même écriture du maître d'école et qui l'écrirait avec des lettres du même type, on pourrait choisir beaucoup et beaucoup de traits ressemblants et tout en sachant que ces écritures appartiennent à deux personnes différentes, on pourrait les représenter comme étant l'écriture de la même personne. Il s'en suit cette déduction logique que ce ne sont pas les ressemblances des écritures qui prouvent leur authenticité, mais que ce sont les traits dissemblables naturels, comparés à l'écriture du maître d'école, et que ce sont ces différences d'écriture qui doivent être comparées à une écriture du même type.

Le déclarant professe l'opinion que ledit spécimen C est l'oeuvre d'une personne qui a consacré beaucoup d'effort à l'écriture dudit spécimen et qui a cherché à imiter ce que le déclarant a désigné plus haut comme étant certains traits caractéristiques particuliers et dominants de l'écriture authentique du Capitaine Dreyfus.

(Signé) David N. Carvalho.

Signé et confirmé par serment devant moi.

(Signé) Goldman, notaire public pour la Cité et le Comté de New-York.



R A P P O R T

sur

L'AFFAIRE DU CAPITAINE DREYFUS

EXPERTISE GRAPHOLOGIQUE

par

M. A. DE ROUJEMONT

- 1 -

La question posée est de savoir si l'écriture du document incriminé est oui ou non celle du Capitaine Dreyfus.

Cette question ne peut se trancher du coup. Elle demande une étude sérieuse, car on ne peut nier qu'à première vue l'écriture du bordereau ne frappe par un certain air de ressemblance avec celle des lettres authentiques du Capitaine Dreyfus.

Aussi, prévenu comme on l'est contre le "traître" D, est on tenté de s'écrier tout aussitôt "Cela saute aux yeux, c'est bien sûr le coupable".

Si, cependant, l'on jette un regard moins superficiel sur les documents en question, des doutes naissent, de nombreux points d'interrogation se dressent. On est comme forcé de se rendre compte que l'impression qui se dégage de l'en-

semble de ces deux écritures n'est pas la même et qu'une même main ne peut les avoir tracées.

Puis, à mesure aussi que l'on examine de plus près les détails, on est amené à constater que si ces écritures ont entre elles de certains points de ressemblance, les dissimilitudes ne laissent pas que de s'y faire voir en nombre bien autrement considérable encore.

Il y a donc là un véritable problème, et des plus intéressants, pour ne pas dire des plus poignants, à résoudre.

Peu l'abbé Michon, une autorité de premier ordre en pareille matière, disait que dans les cas du genre de celui qui nous occupe, il ne fallait pas s'arrêter aux ressemblances que l'on constate dans les écritures, mais bien plutôt porter toute son attention sur les dissimilitudes qui s'y font jour.

Et certes il avait bien raison! Parce que deux personnes ont par exemple des yeux bruns et un nez aquilin, sont-elles pour cela une seule et même personne?

Il en est de même pour les écritures. Plusieurs peuvent avoir entre elles des traits de ressemblance frappants, et cependant provenir de personnes différentes.

Ainsi se fera que tel ou tel mot ou fraction de mot de l'écriture du Capitaine Dreyfus pourra fort bien avoir une

ressemblance marquée avec le même mot ou fraction de mot de l'écriture incriminée sans que cela tire à conséquence. Cette constatation n'a rien encore de concluant, car, je le répète, quantité d'écritures se ressemblent, et il sera toujours possible de leur trouver tel ou tel trait commun.

Non, avec cette manière là de procéder, on ne peut que patouer. On en est réduit à de simples conjectures ou présomptions, et, fait grave, on court grand risque, en influençant les juges, de faire condamner les innocents en laissant échapper les vrais coupables.

À ma connaissance, plus d'une fois déjà, ce cas s'est présenté. Mais depuis la découverte de la graphologie, il existe fort heureusement un moyen bien autrement sûr d'arriver au but que l'on se propose, soit de pouvoir constater l'identité de la personne incriminée.... ou son innocence.

Il se trouve en effet, qu'à notre insu, tous, ou plus ou moins nous avons dans notre écriture certaines lettres, certains traits particuliers originaux, parfois même bizarres, appelés en termes techniques "idiotismes", que nous n'avons appris sur les bancs d'aucune école, mais que, sans nous en rendre compte, nous nous sommes fabriqués nous-mêmes. Or ces particularités-là de nos écritures, bien entendu lorsqu'elles sont constantes, se répètent fréquemment, nous trahissent et aident à faire établir notre identité, tout aussi

sûrement, que le feraient, par exemple pour nos personnes, de certaines marques particulières sur notre visage.

L'essentiel est donc de savoir découvrir ces "idiotismes". Il en existe dans toutes les écritures, mais parfois ils sont fort peu visibles. Dans le document incriminé, il s'en trouve heureusement de nombreux et fort bien caractérisés.

Mais auparavant, un point à éclaircir est de savoir si peut-être ce dit document serait l'oeuvre d'un faussaire, s'il est d'une écriture contrefaite, déguisée.

Et ici, deux suppositions se présentent. Ou bien le Capitaine D. aura cherché à donner le change en contrefaisant son écriture, ou bien au contraire, pour le perdre, des tiers, des ennemis à lui, se seraient efforcés d'imiter de leur mieux son écriture.

Voyons si l'une ou l'autre de ces suppositions peut se soutenir.

Tout esprit non prévenu, tout individu qui a des yeux pour voir, toute personne surtout qui a fait de la graphologie une étude quelque peu approfondie, se rendra tantôt compte que le bordereau incriminé est d'une écriture naturelle, non contrefaite, mais rendant bien la personnalité vraie de

celui qui a tenu la plume.

Toutefois si l'écriture n'est ni redressée, ni renversée, ni contrefaite, elle manque, il est vrai, au départ surtout, d'abandon et de spontanéité. Elle a ce quelque chose de contraint et de gêné, que l'on observe dans nos écritures, alors que nous nous trouvons dans un état d'âme ou dans des circonstances anormales, exceptionnelles. Ainsi dans le cas qui nous occupe, le "traître", dirait-on, ne se sentait guère à l'aise.

Mais plus bas, la physionomie de l'écriture change, et le dernier paragraphe, commençant par ces mots "A moins que vous ne vouliez" a même ce cachet de laisser aller négligent qui souvent caractérise la fin de nos lettres, et qui est la négation même de toute pensée de déguisement.

Le traître s'y livre donc à nous à face découverte! Or, fait sur lequel je désire attirer tout particulièrement l'attention, c'est précisément ici que la dissemblance entre l'écriture du bordereau et celle des lettres authentiques du Capitaine D. frappe le plus les yeux et s'impose à notre esprit, alors qu'il est cependant de toute évidence que si le Capitaine D. était l'auteur du bordereau, nous devrions logiquement arriver à la constatation inverse.

D'ailleurs, sans entrer même dans tous ces détails, ne surte-t-il pas aux yeux que celui qui cherche à contrefaire

son écriture a grand soin de s'en fabriquer une autre, aussi dissemblable que possible de la première. Et pour cela, son premier soin ne sera-t-il pas de la renverser, cette écriture, ou du moins de ne pas lui laisser son inclinaison habituelle?

Or ici, ce qui contribue beaucoup à donner à ces écritures ce faux air de ressemblance, est précisément cette similitude de leur inclinaison et ce fait, à lui seul déjà, ne suffirait-il pas pour innocenter le Capitaine Dreyfus.

Par contre, ce même fait, cette similitude d'inclinaison des écritures rendrait déjà bien plus plausible la supposition qu'on aurait cherché à imiter son écriture.

Toutefois il faudrait admettre chez celui qui aurait tenté la chose une perversion morale si odieuse, une haine personnelle si féroce que j'ai peine à croire à pareille noirceur. En tout cas, le dit s'y serait pris de manière bien maladroite et n'aurait guère dû avoir connaissance de la graphologie puisqu'il n'aurait su ni imiter les "idiotismes" de Dreyfus, ni se garer des siens propres. Aussi sans pouvoir rejeter absolument cette hypothèse, tout me porte cependant à croire que nous avons dans le document incriminé l'écriture naturelle du vrai coupable.

Ceci dit, procédons, sans plus de retard, à un examen comparatif approfondi des pièces.

À première vue, le document incriminé, a, nous venons de le dire, un certain air de ressemblance avec les lettres du Capitaine D.

En effet, l'écriture de ces divers documents est petite, noire, assez tassée, inclinée à droite, la lumière y circule, les lignes n'y sont point enchevêtrées. Puis bordereau comme lettres du Capitaine, nous parlent d'individus à volonté prononcée, ayant un esprit cultivé, le sens du beau esthétique, point poseurs et ayant cette simplicité d'allure, cette précision et cette concision qui d'ordinaire caractérise les militaires.

Enfin plusieurs lettres ou fraction de mots du bordereau, ainsi les lettres "près" du mot "après" (lignes 22 et 25) ont une analogie frappante avec le même mot dans les lettres de D.

Aussi conçoit-on, jusqu'à un certain point, que ceci ait pu donner le change, et que l'on ait cru pouvoir en inférer la culpabilité du Capitaine D.

Et cependant, ce n'en est pas moins une erreur profonde!

Pour s'en convaincre, il faut chercher à bien se pénétrer de chacune de ces deux écritures et à leur donner vie

en soi, si je puis m'exprimer ainsi.

Bien vite on se rend compte alors de combien petite valeur sont ces divers points de ressemblance, neutralisés qu'ils sont par des dissimilarités bien autrement nombreuses et caractéristiques. Puis surtout, on se trouve peu à peu amené à constater que de l'ensemble de l'écriture du bordereau, il se dégage une physionomie toute différente, je dirais même, à bien des égards, inverse de celle qui ressort des lettres du Capitaine D, physionomie sournoise, plus lourde, plus sensuelle, et d'autre part bien moins vive, bien moins anguleuse.

En effet, si le côté volontaire de l'être est fortement représenté chez le Capitaine, tout comme chez l'auteur du bordereau incriminé - que pour simplifier, j'appellerai dorénavant X - il est cependant entre eux, même sur ce point une grande différence.

Si chez D, cette volonté est surtout vive, aiguë, facilement irritée, elle est, par contre, avant tout réfléchie chez X.

Puis s'il est des courbes dans l'écriture de ce dernier, on n'en rencontre guère dans les lettres du Capitaine D., où l'angle bien plutôt règne en souverain maître.

Ses "o" minuscules en particulier - à l'inverse de ceux de X. - ont tous à leur base une forme triangulaire qui nous

en dit long sur sa spontanéité, son irréflexion, son absence de douceur et de moelleux. Le sentimentalisme et le Capitaine D. n'entrent certainement pas par la même porte.

Ceci, du reste, n'est que la forme, le dehors, et n'empêche point que de nature, D. ne soit aimable, fortement aimant, capable même de grands dévouements.

Mais, je le répète, la forme est souvent sèche et cassante. Il a pu se faire des ennemis.

Plus jeune que X, D. a un besoin intense de vie et d'action. Il semble être constamment plus ou moins sous pression. Il a le sang chaud et parfois part comme un bouchon de Champagne.

Il n'y va pas par deux chemins. Les compliments et la flatterie ne sont pas son fait.

Par véracité de sentiments, il pousse parfois les choses à l'extrême et se complait en de certains superlatifs. Son jugement n'est guère calme et froid comme celui de X.

Il est fier, conscient de sa force et comme les gens à qui la vie sourit, à s'admirer quelque peu - encore un point où il diffère de X, ce qu'entre-entre trahit à l'oeil, la forme si différente de leurs "L" majuscules.

Avec cela, le Capitaine D. s'efforce de se dominer. Etant très intelligent, capable, positif, pratique, l'expérience de la vie lui a fait sentir le danger d'un naturel



de premier mouvement comme le sien. L'instinct de conservation personnelle s'est chez lui fortement réveillé. Il cherchera à ne pas prêter le flanc.

X, lui, est bien plutôt un fourbe qui se cache. Et cependant, il n'est point un être vulgaire, loin de là. Il a conservé des dehors absolument corrects et donne ainsi le change. Il est d'ailleurs éminemment doué.

Le sens esthétique, la simplicité de bon aloi qui se dégage de ses belles majuscules et de plusieurs de ses minuscules nous en font foi et nous disent un esprit fort cultivé.

Il agit avec calme, prudence extrême et préméditation et possède un empire sur soi, une souplesse, une habileté de dissimulation rares.

Par contre, fait étrange, il n'est ni un avide, ni un cupide, bien plutôt un dévoyé.

En effet son écriture laisse l'impression d'une intelligence de premier ordre mais d'un caractère moral en bon train de faire naufrage complet.

Cependant il surnage encore comme des vestiges d'une grande loyauté et bonté d'âme natives.

C'est là ce que nous révèle cet étrange contraste entre ses lettres, les unes - en petit nombre - belles, ouvertes et harmoniques - les autres, qui foisonnent, comprimées, é-

triquées, sales ou contournées.

Du reste, il n'est point heureux, le traître! Son écriture nous parle de malaise, de mécontentement, de tristesses secrètes, de déchéance.

Quel contraste avec l'écriture du Capitaine D. où tout est ardeur, sève de jeunesse, espoir et bonheur!

Toutefois, l'écriture du Capitaine nous dit qu'il a dû se passer, jadis, un fait qui l'a des plus vivement et péniblement impressionné et qui a marqué dans sa vie.

Il en est guéri, mais le souvenir lui en reste vivant.

Ce qu'il a dû souffrir, lors et depuis son arrestation, lui un loyal soldat, un sensitif numéro un, Dieu seul le sait!

Il aura eu des moments d'indignation, d'irritation extrême, de désespoir sans doute, mais il ne se sera pas abandonné, car sa signature nous dit que la dernière note de son être est une ténacité, une énergie quasi indecroyable.

Et voilà l'homme dont on voudrait faire un lâche et un traître!

L'analyse de ces deux caractères nous fait voir leur dissemblance extrême.

L'un, le Capitaine D. spontané, plein de vie et d'action, est tout d'une pièce, tout d'un jet.

L'autre, le traître X. est un être double; tout chez lui est réflexion, calcul, incohérence, contrastes surprenants!.....

Et l'on voudrait faire de ces deux contraires une seule et même personne!

Et maintenant examinons de plus près quelques unes des principales dissemblances qui se font jour entre l'écriture du document incriminé et celle des lettres du Capitaine Dreyfus.

1) J'ai déjà parlé des "o" minuscules bizarres qu'on remarque dans ces dernières.

En effet, ils ont tous sans exception une forme aiguë, triangulaire qui contraste absolument avec les "o" allongés, sinon même arrondis du bordereau. (Voir en particulier les "o" des lignes 15, 28 et 29 du bordereau).

2) A peu d'exception près, tous les "d" minuscules dudit bordereau ont une forme inverse à celle des "d" du Capitaine D. Les d de se dernier sont tous, du moins en commençant les mots, à hampes droites.

Ceux de X, par contre, sont tous, à part deux (lignes 2 et 21) des d dits: de la liaison des idées - en suite de leur hampe plus ou moins recourbée et se liant à la lettre qui suit.

Ces "d" dénotent toujours une grande maturité de l'esprit et une forte dose de réflexion et de logique.

3) Dans les lettres du Capitaine D, quantité de lettres minuscules qui commencent les mots, ainsi les p, c, s, v, r, etc., ont une tendance plus ou moins prononcée à s'élever anormalement au-dessus des autres lettres.

On ne remarque rien de semblable dans le bordereau.

4) Par contre, plusieurs f de ce bordereau présentent une particularité étrange au bas de la hampe: (Voir frein lignes 4; formation ligne 11; ligne 27).

Je n'en ai pas retrouvé trace dans les lettres de D.

5) Le seul "L" majuscule du bordereau ne frappe par son contraste absolu avec ceux du Capitaine D, qui tous sont des "L" dits soutenus, " ".

J'observe aussi que le seul "J" majuscule de X (dernière ligne) descend sous la ligne, ce que ne font jamais les "J" du Capitaine D.

Je pourrais allonger indéfiniment cette liste, attirer l'attention sur quantité d'autres dissimilitudes entre ces écritures, mais je crois en avoir dit assez pour donner sérieusement à réfléchir à tout esprit impartial et lui inspirer les doutes les mieux motivés sur la prétendue culpabilité du Capitaine D.

Toutefois pour faire jaillir si possible la lumière

plus complètement encore, je tiens encore à mettre au grand jour, deux idiotismes du bordereau, si caractéristiques, qu'ils nous autorisent à dénoncer avec certitude absolue, comme le vrai traître, celui dans l'écriture duquel, et sur les signes indiqués tout à l'heure, se retrouveraient l'un et l'autre des deux idiotismes que voici:

1. - La forme bizarre des "s" doubles;

2. - La forme non moins bizarre du mot "je" minuscule.


a) Depuis vingt ans et plus que je m'occupe de graphologie, je n'ai encore que fort rarement rencontré cette forme spéciale des "ss" de la pièce incriminée. (Voir adresse, lignes 2 et 23; intéresse, lignes 24, etc.) et jamais identique à celle-ci. Si donc j'en eusse retrouvé la moindre trace dans quelque-une des nombreuses lettres du Capitaine D. que j'ai eues sous les yeux, je n'aurais pu m'empêcher d'y voir une présomption écrasante de sa culpabilité.

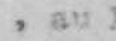
Mais, il n'en est rien. Au contraire, tous les "ss" de D. ont la structure inverse: au lieu d'un petit "s" suivi d'une barre épaisse: " ", double ss du bordereau, nous avons un "s" allongé suivi d'un petit "s": " ", ou aussi deux "s" normaux, d'égale hauteur!

Impossible de supposer dissemblance plus patente!

Or, nous avons vu précédemment qu'avec pleine sécurité nous pouvions écarter toute idée de falsification d'écriture.

b) Le petit mot "je" si insignifiant en apparence, n'en va pas moins nous permettre de couronner notre édifice de la manière la plus imprévue.

Il nous offre en effet un phénomène des plus rares: la coïncidence d'un double idiotisme, soit le fait que, et le Capitaine Dreyfus et X, ont chacun une manière originale et bizarre, mais diamétralement opposée l'une à l'autre d'écrire le mot "je". Les quatre fois - lignes 2, 16, 25 et 26 - que ce mot se rencontre dans le bordereau, il est composé d'un  en forme de barre épaisse et fortement inclinée à droite, suivi à une distance plus ou moins considérable d'un "e" s'en allant en sens inverse.

Chez le Capitaine D, le , au lieu d'une barre épaisse nous offre au contraire un long trait effilé, suivi d'un petit quelque chose qui doit signifier l'e.

Peut-on imaginer un contraste plus absolu!

Or, ce "j" du Capitaine D, qui ainsi se soude à l'e qui le suit ne nous dit-il pas ce caractère tout d'un jet, tout d'une pièce, dont je parlais tout à l'heure; et ce "j" du bordereau incriminé, qui en quelque sorte se divorce d'avec son "e" ne pourrait-il pas servir d'emblème à ce dualisme dont nous avons constaté l'existence dans l'écriture du "traître".

Et l'on oserait soutenir encore que le Capitaine Drey-

fus est l'auteur du document incriminé.

Résumant en quelques mots tout ce qui précède, je conclus et je dis:

1. - L'écriture du Capitaine Dreyfus, jugée graphologiquement, le met absolument à couvert de la supposition de pouvoir être un lâche et un traître.

2. - Les dissemblances si nombreuses et si profondes qui existent entre le bordereau et celle des lettres authentiques du Capitaine Dreyfus prouvent jusqu'à l'évidence qu'une seule et même main ne peut les avoir tracées.

Je tiens encore à dire en terminant que l'examen des pièces que l'on soumet à mon examen graphologique ne permet pas toujours d'aboutir à une certitude aussi absolue.

Mais dans ce cas-ci, le doute n'est pas possible.

Pour moi, j'affirme, sans crainte aucune de me tromper que jamais le Capitaine Dreyfus n'a été l'auteur du document incriminé, tôt ou tard les faits le prouvent.

Cela étant, comment ne pas reconnaître que la Revision du procès, condamnant le Capitaine Dreyfus à la déportation, s'impose comme un acte de justice élémentaire!

Encore un mot! Au moment de poser la plume, je jette un dernier regard sur le fatal bordereau et une fois de plus, les contrastes surprenants qui s'y font jour se dressent devant mes yeux. Qui, comment, par quel funeste concours de circonstances, cette intelligence de premier ordre, cette nature d'élite qu'était jadis, à ce que nous révèle son écriture, l'auteur du bordereau, l'X inconnu, en a-t-il pu venir, non seulement à trahir son pays, mais lâcheté si possible plus insigne encore, comment a-t-il pu voir condamner en son lieu et place, à une peine terrible et infamante, un innocent.

Eh bien, je ne crains pas de le dire, ce lâche, ce traître-là, je le plains du fond de mon âme, car quelque bas tombé qu'il soit, il n'aura pu étouffer en lui ce reste de loyauté, oui, je le répète, de grande loyauté dont son écriture fait foi.

Il doit donc horriblement souffrir, éprouver une intolérable douleur. Qui nous dira le drame terrible qui, à l'insu de tous, se passe en son intérieur!

Aussi, quelque absurde que cela puisse sembler, quelque étrange que me paraisse à moi-même d'avoir à écrire la chose, je suis comme forcé de le dire ici: Il ne me semble point impossible, j'ose même l'espérer, que bourrelé de remords, poussé par les cris de sa conscience et craignant d'ailleurs

de se voir un jour ou l'autre trahi par son écriture, le vrai coupable ne se décide à se dénoncer lui-même, ce fait s'est déjà vu, et mettre ainsi, sans plus tarder, un terme aux tortures atroces autant qu'imméritées que par son crime sans nom, il inflige depuis passé deux ans et demi au Capitaine Dreyfus, à sa femme, à ses enfants.

A. DE ROUGEMONT.
(De Neuchâtel, Suisse)



1877

